

**Amendements et adjonctions au CUU Annexe 9: Proposition Nr 4**  
 Modification de l'appendice 1: Code 8, 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 et check-list

<p><b>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème):</b></p> <p>L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.</p>	<p><b>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point:</b></p> <p>Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.</p>
<p><b>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU:</b></p> <p>La mise en œuvre incombe à tous les participants au CUU</p>	<p><b>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé:</b></p> <p>Le respect de cette disposition constitue la base de la reconduite des accords bi- ou multilatéraux et de la conclusion de nouveaux accords.      Il appartient au détenteur, qui a la maîtrise de l'utilisation de ses wagons, de sélectionner les EF concernées pour la diffusion des informations.</p>
<p><b>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème:</b></p> <p>Les amendements doivent permettre de se conformer qualitativement aux exigences des STI, aux obligations imposées par les autorités publiques, aux ECM et de respecter le CUU.</p>	<p><b>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé):</b></p> <p>Impacts sur l'exploitation: Réduction nette des temps d'arrêt lors des remises en frontière. Accélération des circulations.</p> <p>Coûts: économies grâce à l'évitement des immobilisations en cours d'acheminement, des paiements de pénalités inutiles.</p> <p>Frais administratifs: Réduction des opérations de contrôle et de traitement de dossiers pour les transports internationaux.</p> <p>Interopérabilité: est garantie dès le début du transport par l'EF expéditrice.</p> <p>Sécurité: la garantie de sécurité de l'exploitation ferroviaire est donnée dès le début du transport.</p>
<p><b>7. Texte proposé:</b></p> <p>Les modifications sont jointes en annexe</p>	

Concernant l'appendice 1, nouveau code 8

Organes	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Divers	8			
	8.1	Irrégularités en exploitation		
	8.1.1	Déraillement	Retrait, procéder conformément à l'appendice 9, I + K	5
	8.1.2	Choc de tamponnement anormal	Retrait, procéder conformément à l'appendice 9, I + K	5
	8.2	Cas de force majeure: Inondation, dégâts dus aux intempéries	Retrait	5
	8.3	Endommager par amorçage de courant <ul style="list-style-type: none"> <li>• Wagon, ayant eu un contact avec la caténaire sous tension</li> </ul>	Retrait	5
8.4	Incendie	Retrait	5	

## CHECK-LIST pour l'examen d'aptitude à la circulation (Appendice 9)

l'aptitude à circuler – Catalogue des vérifications ~~non prévues~~ à l'appendice 1, **chiffre 8** à effectuer sur les wagons ~~dont la validité du cartouche de maintenance (délai de révision) est dépassée de plus de 6 mois et de 5 ans au maximum.~~

➤ Référence : **appendice 8, § 4.**

**Veillez toujours traiter la présente check-list dans sa globalité. Le cas échéant, les motifs d'inaptitude doivent être mentionnés.**

1	2	3	4	5
Numéro	Question	Réponse	Se reporter au numéro	Observations
<b>Dispositions communes aux véhicules à essieux individuels et à bogies</b>				
1	Le véhicule porte-t-il la marque « RIV » ou bénéficie-t-il d'un accord bi ou multilatéral ? Les EF concernées sont-elles inscrites au cartouche dérogatoire ?	Oui Non	2 12.2	
2	Le gabarit des EF concernées est-il respecté ?	Oui Non	3 2.1	
2.1	Les EF concernées ont-elles donné leur accord à la prise en charge ?	Oui Non	3 12.2	
3	Les essieux portent-ils une marque ou une date de révision ?	Oui Non	3.1 12.2	Le cas échéant, se renseigner auprès du détenteur. Si impossible 12.2 (remplacer évent. les essieux).
3.1	La date de péremption de la REV des essieux est-elle lisible ?	Oui Non	3.2 12.2	
3.2	La date de révision des essieux est-elle dépassée ?	Non Oui	4 12.2	
4	L'épaisseur des bandages est-elle conforme aux exigences du § 1.1.1 de l'appendice 1 ?	Oui Non	5 12.2	A mesurer
5	Les cotes Eb, Hb et qR et l'écartement E respectent-ils les limites admissibles ?	Oui Non	6 12.2	A mesurer
6	L'écartement des faces actives des roues est-il conforme aux critères suivants : 1426 mm au maximum ? 1410 mm au minimum, le diamètre de roue étant supérieur ou égal à 840 mm ? 1415 mm au minimum, le diamètre de roue étant inférieur à 840 mm ?	Oui Non	7 12.2	A mesurer
7	Le wagon comporte-t-il visiblement des ressorts de suspension de même type ? Ressort dans leur emplacement?	Oui Non	8 12.2	

1	2	3	4	5
Numéro	Question	Réponse	Se reporter au numéro	Observations
8	La hauteur des tampons est-elle conforme aux tolérances admissibles ?	Oui Non	9 12.2	A mesurer
9	Le wagon est-il pourvu de superstructures (ou son Chargement) susceptibles de se tordre, de se déplacer ou de bouger de toute autre manière pendant la marche ?	Oui Non	10 11	
10	Y a-t-il assez de fixations clairement identifiables et aptes à être utilisées pour assurer les superstructures mobiles ou son chargement?	Oui Non	11 12.2	
11	Le wagon est-il par ailleurs exempt d'avaries ou de défauts mettant en cause la sécurité ?	Oui Non	12.1 12.2	
<b>Résultat du contrôle d'aptitude à circuler</b>		<b>Mesures</b>		
12.1	Le wagon peut être acheminé à sa vitesse de circulation autorisée ( <del>à vide</del> et frein) isolé par transport exceptionnel.	Établissez le modèle I et déclarez le véhicule apte à circuler.		
12.2	Le wagon ne peut être incorporé à un train en l'état.	N'établissez pas le certificat (modèle I) et déclarez le véhicule inapte à circuler. Indiquez-en les raisons.		